

COMMISSION MOBILITÉ INTERNATIONALE

Objectif

La Commission Mobilité Internationale étudie les projets de mobilité d'études et de stages des étudiant.es de l'ENSAD Nancy et statue sur l'attribution de bourses à la mobilité (Erasmus+ / Aide à la Mobilité Internationale du ministère de la Culture). Le passage devant la commission est un préalable à l'envoi des dossiers de candidature aux écoles/universités partenaires et à l'attribution de bourses.

Composition

- Directeur des études
- Responsable option Art
- Responsable option Communication
- Responsable option Design

Calendrier

La commission se réunit 2 fois par an :

- **Au printemps** : étude des projets de mobilité d'études pour le 2^e semestre de de l'année suivante
- **En hiver** : étude des projets de mobilité pour des mobilités de stage pour l'année en cours

Composition des dossiers

Les dossiers sont à transmettre au service des relations internationales au plus tard une semaine avant la date de la commission. Ils comprennent :

- La fiche de candidature remplie
- Un CV (rédigé en anglais)
- Une lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant.e dans l'école/entreprise d'accueil (rédigée en anglais)
- Un portfolio (rédigé en anglais)
- Tous les relevés de notes depuis le semestre 1
- Avis d'attribution de bourse d'État (le cas échéant)
- Attestation CAF de quotient familial

Audition et critères d'évaluation

Les candidat.es sont invité.es à un entretien avec la commission afin de présenter leur projet.

Ils/elles sont évalué.es selon les critères suivants :

- Pertinence du projet de mobilité
- Qualité du portfolio
- Compétences linguistiques
- Qualité du dossier scolaire

Délibération

Pour chaque destination un classement des candidat.es est effectué en fonction du nombre de places disponibles et une bourse est attribuée ou non.

Notification

Les candidat.es reçoivent par mail la décision de la commission. Si leur projet est validé, ils / elles peuvent transmettre leur candidature à l'école d'accueil.

En cas d'obtention d'une bourse Erasmus+, l'étudiant.e se conformera aux obligations du contrat de mobilité Erasmus+